

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

**Initiative populaire «Pour notre avenir au coeur de l'Europe» (MCF
95.062)**

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Eperon, Lionel
Mach, André

Citations préféré

Eperon, Lionel; Mach, André 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Initiative populaire «Pour notre avenir au coeur de l'Europe» (MCF 95.062) , 1992 - 1997*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 27.06.2025.

Sommaire

| | |
|--|---|
| Chronique générale | 1 |
| Politique étrangère | 1 |
| Relations avec l'UE | 1 |
| Relations avec des organisations internationales | 2 |

Abréviations

EWR Europäischer Wirtschaftsraum
RETA Réseau d'échanges transfrontaliers alpins (Netzwerk für den grenzüberschreitenden Austausch im Alpenraum)

EEE l'Espace économique européen
RETA Réseau d'échanges transfrontaliers alpins

Chronique générale

Politique étrangère

Relations avec l'UE

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 03.09.1993
ANDRÉ MACH

Six mois après son lancement, l'initiative populaire du «**Comité né le 7 décembre**», intitulée «**Pour notre avenir au coeur de l'Europe**», a abouti. Les initiants, comportant une forte proportion de Romands, se sont efforcés de récolter des signatures à travers l'ensemble du pays; un peu plus de 40% d'entre elles provenaient de Suisse alémanique.¹

INITIATIVE POPULAIRE
DATE: 10.06.1997
LIONEL EPERON

Après s'être penché en 1996 sur l'initiative populaire "Négociations d'adhésion à l'UE: que le peuple décide!" des Démocrates suisses/Lega, le Conseil national a entamé l'examen de l'initiative concurrente intitulée "**Pour notre avenir au coeur de l'Europe**". Lancé par les jeunes du Comité "Né le 7 décembre" au lendemain du scrutin négatif de 1992 sur l'entrée de la Suisse au sein de l'Espace Economique Européen, ce texte propose de déléguer au seul gouvernement la faculté de négocier, conclure et ratifier l'accession de la Confédération à l'EEE. Bien qu'ayant permis de réactiver le débat sur l'intégration de la Suisse au sein de l'Europe, le traitement de l'initiative des jeunes n'a fait que confirmer une fois de plus la polarisation persistante des positions partagées par les différents groupes parlementaires sur cette délicate question. Contraints de rejeter l'initiative compte tenu de son non respect des formes constitutionnelles en matière d'adhésion aux traités internationaux, les pro-européens n'ont cependant pas manqué de saluer la volonté politique des jeunes initiants d'enrayer la logique d'isolement dans laquelle se trouve plongée la Suisse depuis cinq ans. Les nombreuses interventions des députés favorables à l'Europe ont à ce titre laissé entrevoir une légère différence d'appréciation quant à la voie à suivre en matière d'intégration: Si les groupes socialiste et libéral - estimant que l'EEE ne représente plus une étape suffisamment attrayante en raison des modifications subies par cet accord depuis 1992 - se sont dès lors clairement prononcés en faveur de l'adhésion à terme de la Suisse à l'Union européenne, plusieurs députés radicaux et démocrates-chrétiens ont tenu à défendre l'alternative médiane que constitue à leurs yeux l'option EEE bis. L'ensemble des députés proeuropéens n'ont en revanche parlé que d'une seule voix concernant la priorité absolue à accorder aux négociations bilatérales en tant que première étape du rapprochement de la Suisse vers l'Europe.

Si les opposants traditionnels à toute forme d'intégration - à savoir, le groupe UDC dans sa majorité, le parti de la liberté et les Démocrates suisses/Lega - ont à leur tour invoqué comme principal argument de rejet le non respect des dispositions constitutionnelles en matière de traités internationaux tel que consacré par l'initiative des jeunes, certains d'entre eux n'ont pas manqué de réitérer leurs critiques de fond sur la construction européenne. Ayant fait la quasi-unanimité des voix contre elle en raison des moyens retenus par les initiants dans leur quête d'une Suisse au coeur de l'Europe, l'initiative du Comité "Né le 7 décembre" a finalement été **rejetée, sans contre-projet**, par 104 voix contre 6, 42 députés ayant quant à eux préféré s'abstenir. Compte tenu des différentes pressions exercées par le monde politique sur le mouvement "Né le 7 décembre", et au vu du faible soutien accordé par la grande Chambre à leurs revendications, les jeunes proeuropéens se sont alors résignés à **retirer leur initiative**.²

Relations avec des organisations internationales

Le «Comité né le 7 décembre», regroupant différents mouvements de jeunesse pro-européens, a organisé un rassemblement national des jeunes «contre une Suisse étriquée» sur la place fédérale qui a réuni une dizaine de milliers de personnes. Cette action qui avait été précédée par plusieurs manifestations à l'échelon cantonal avait pour objectif de relancer le débat sur l'Europe. Le «comité né le 7 décembre» a également annoncé le lancement d'une **initiative populaire demandant un nouveau vote sur le traité EEE**. La Chambre fribourgeoise du commerce et de l'industrie, ainsi que la section valaisanne du Réseau d'échanges transfrontaliers alpins (RETA), avaient exprimé l'intention de lancer une initiative de type similaire. Après concertation, les associations fribourgeoise et valaisanne se sont ralliées au projet du comité des jeunes. Le texte de l'initiative «**Pour notre avenir au coeur de l'Europe**» prévoit l'adjonction d'une disposition transitoire à la constitution qui autorise le Conseil fédéral à négocier, conclure et ratifier les traités nécessaires à la participation à l'EEE; la préservation des acquis sociaux, démocratiques et écologiques de la Suisse est également mentionnée dans une autre disposition.³

1) BO CN, 1993, p. 1788 s.; FF, 1994, p. 141 ss.; Ww, 21.1.93; presse des 3.2, 24.3, 28.7 et 4.9.93; WoZ, 25.6.93.

2) BO CN, 1997, p. 100 ss.; BO CN, 1997, p. 148 ss.; FF, 1997, III, p. 812; presse des 22.1, 18.2, 5.3, 6.3, 11.3, 19.4, 6.6, et 10.6.97; TA 22.2.97; NLZ, 12.5.97.

3) Délib. Ass. féd., VI, 1992, p.100; FF, I, 1993, p.126ss.; Presse des 15.12., 16.12. (annonce du lancement de l'initiative), 19.12. et 21.12.92 (manifestation); L'Hebdo, 17.12.92. Presse du 14.12.92 (Les délégués de la FTMH se sont aussi prononcés en faveur d'une deuxième votation sur le traité EEE.); Presse des 17.12. (chambre du commerce) et 31.12.92; NQ, 22.12.92.